

En grève pour nos salaires

L'été 2022 aura été marqué à la fois par des catastrophes écologiques (sécheresse, incendies, orages, inondations) et une crise sociale majeure qui s'accroît avec un taux d'inflation qui continue de grimper. Bien que fragilisés, E. Macron et le gouvernement entendent poursuivre leurs réformes néo-libérales en cherchant des alliances politiques avec la droite voire l'extrême droite : nouvelle réforme de l'assurance chômage, projet de réforme des retraites... Pour autant, le Conseil national de la refondation que le chef de l'Etat cherche à imposer, en contournant les instances existantes, est un échec puisque plusieurs partis politiques, syndicats, dont la FSU, associations ont fait savoir qu'ils refusaient d'y participer.

L'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5% est très insuffisante, tout comme l'augmentation de 4% pour les retraités, qui plus est dans un contexte d'inflation à 6,6%. Cette augmentation est très loin de rattraper les pertes salariales subies par les agents de la FP depuis 12 ans au moins. La FSU continuera d'exiger à minima une augmentation de 10% du point. La rentrée 2022 est celle de la pénurie, pénurie qui touche désormais toutes les catégories de personnels : enseignants, CPE, PsyEN, infirmier-es, AS, AESH, AED, administratifs... A l'issue de la phase intra des mutations en juin dernier, le rectorat a recensé 163 postes restés vacants dans l'académie. C'est du jamais vu! Preuve que la crise est profonde et que des absences non remplacées vont très vite voir le jour.

Cette crise qui perdure ne pourra être résorbée qu'en augmentant de façon conséquente les salaires et en améliorant les conditions de travail. Le SNES-FSU continuera de se battre pour des augmentations indiciaires substantielles pour toutes et tous, sans conditions, et à chaque étape de la carrière, à contre-courant des primes, heures supplémentaires et hausses de salaires sous conditions mises en avant par Macron, pour l'indexation sur les prix et le rattrapage des pertes subies.

L'Ecole « du futur » présentée par E. Macron, non seulement ne résoudra pas la crise de recrutement que traversent nos métiers mais elle mènera notre système éducatif dans une impasse : contractualisation, autonomie, recrutement local, augmentation de salaires en partie conditionnées, affaiblissement du cadre national du service public. Le SNES et la FSU créeront les mobilisations nécessaires pour s'y opposer.

Premier rendez-vous : grève le 29 septembre avec le privé pour exiger une vraie revalorisation salariale à laquelle nous aspirons toutes et tous. Et, du 1^{er} au 8 décembre, on vote et on fait voter SNES et FSU, pour pouvoir continuer à défendre individuellement les collègues, résister collectivement aux politiques de casse du Service public d'Éducation, aux attaques contre nos statuts et gagner la revalorisation salariale si nécessaire et tant attendue par la profession !

Fabien Claveau, Marc Bellaigue, secrétaires académiques
Claire Chartrain Lacombe, Abdoul Faye, Philippe Leyrat, secrétaires adjoints



Du 1^{er} au 8 décembre,

▶ FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀

avec les syndicats de la FSU

snes
F.S.U.



SNES CLERMONT

Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>



CLERMONT-FD CDIS

P4

Bulletin n° 197

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

S
O
M
M
A
I
R
E

Permanences du SNES-FSU Clermont

du mardi au jeudi de 14 h à 17 h
ou sur rendez-vous

à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand

Page 1 : Édito

Page 2 : Collèges, lycées

Page 3 : Entrée dans le métier, mutations, TZR

Page 4 : Carrières, catégories

Page 5 : Élections professionnelles, syndicalisation

Page 6 : AED / AESH, le SNES-FSU dans l'académie

Collèges, lycées

« Débats » dans les établissements :

Lors de l'intervention devant les recteurs à la Sorbonne, E. Macron a annoncé le lancement de « débats » dans les établissements, symbole de la nouvelle méthode de gouvernance dans ce second quinquennat. Les établissements volontaires pourraient organiser des « débats » incluant également des entreprises, associations et élus locaux afin de faire émerger des projets éligibles à un fond d'innovation pédagogique. **Le SNES-FSU dénonce la supercherie que constitue ce nouveau dispositif** : loin de débats entre collègues ou d'un espace de discussion, il s'agit de répondre à une commande politique pour donner l'illusion d'une méthode moins verticale. En réalité, il s'agira vraisemblablement d'appliquer le projet Macron pour l'École : cette initiative est le moyen de poursuivre la contractualisation déjà amorcée notamment par les contrats locaux d'accompagnement. Or la contractualisation est un redoutable outil de néo-management et de gestion de la pénurie, en instaurant une concurrence entre les personnels et les établissements. Elle s'inscrit dans le triptyque « autonomie/contractualisation/évaluation » aux effets délétères pour nos métiers et pour le service public.

Le SNES-FSU lancera une vaste campagne d'information auprès de la profession sur les enjeux autour de cette annonce présidentielle : il montrera notamment la cohérence d'ensemble des annonces d'E. Macron et la nécessité de les combattre. Il montrera notamment les dangers qu'il y a à participer à ces « débats » et **mettra à disposition des collègues tout le matériel nécessaire pour mettre en échec ce dispositif dans les collèges et lycées.**

Plus largement, le SNES-FSU demande l'arrêt de l'évaluation des établissements et là encore met à disposition de la profession les outils pour lutter contre ce dispositif dans les établissements.

Fabien Claveau, Marc Bellaigue

Collèges :

Le ministre de l'Éducation nationale a confirmé vouloir faire du collège, et notamment de la classe de 6ème, un axe de travail de ce début de quinquennat. Les pistes esquissées dans la circulaire de rentrée préfigurent certainement les grandes lignes de la réforme à venir, avec une volonté plus ou moins affichée de rapprocher la 6ème de l'école primaire, fondation de l'École du Socle qui n'a pourtant jamais montré son efficacité pour lutter contre les inégalités mais qui est surtout une redoutable machine de guerre contre nos statuts.

La mise en place de demi-journées de l'orientation en 5ème est préoccupante : elle peut avoir pour conséquence de rabattre les ambitions scolaires des élèves les plus fragiles aux seuls besoins économiques du territoire, occultant volontairement les questions du développement à l'adolescence, des biais sociaux ou de genre. Cela participe aussi activement à la marchandisation de l'information pour l'orientation ainsi qu'au contournement des PsyEN, orchestrés par les régions avec la caution du ministère.

Quart d'heure lecture :

Lors de la pré-rentrée, de nombreux chefs d'établissement ont insisté sur le « 1/4h lecture », présentant sa mise en place comme une commande rectorale. La mise en place du dispositif, si elle est le fruit d'un travail et d'une réflexion collective au service des apprentissages et non d'une injonction professionnelle, ne pose pas de problème et relève de la liberté pédagogique. Idem si la mise en place est faite en dehors des cours par des collègues volontaires. Aucune réglementation n'impose ce dispositif, il convient donc aux équipes enseignantes de donner leur accord à sa mise en place et que leurs obligations réglementaires de service et leur liberté pédagogique soient respectées.

Le SNES-FSU Clermont, sollicités par plusieurs collèges depuis la rentrée, y veillera.

Murielle Veisz,
Claire Chartrain-Lacombe

Lycées :

En lycée général et technologique, le ministre conforte la réforme Blanquer arguant de l'impossibilité d'en faire le bilan en raison du Covid. Le ministre n'a pas les mêmes pudeurs quand il s'agit de généraliser l'expérimentation marseillaise, sans bilan. Le calendrier du bac semble devoir s'inscrire dans une redoutable continuité, celle des épreuves en mars, en raison de leur arrimage à Parcoursup, calendrier qui fait fi des enjeux pédagogiques de l'année de terminale.

Le SNES-FSU combat sans relâche les réformes du lycée et du baccalauréat. Le contrôle continu doit continuer à être combattu. Profondément inégalitaire, il entraîne une surcharge de travail pour l'équipe pédagogique et les vies scolaires qui est intolérable et fait perdre son sens aux métiers. Le report en juin des épreuves de spécialités prévues en mars est une nécessité pour éviter une pression constante sur les lycéens et les personnels. Cela permettrait de réaliser les programmes dans de meilleures conditions en plus d'être un premier pas vers un retour à des épreuves terminales nationales et anonymes. Le SNES-FSU

demande l'allègement de certains programmes infaisables comme en français par exemple. Il multipliera les actions pour que s'ouvrent des concertations au plus vite sur le calendrier du bac (EAF, philo, spécialités...) et sur les programmes. Il informera les collègues sur les enjeux disciplinaires (EAF, LV, Maths, LCA...) pour les mobiliser, les appeler à agir collectivement dans les établissements, proposera des initiatives variées et soutiendra toutes les actions qui appuient nos revendications.

E. Macron a confirmé les grandes orientations de sa réforme des lycées professionnels : promotion de l'apprentissage, augmentation des stages au détriment des enseignements généraux, volonté de réviser les cartes des formations uniquement au prisme des besoins locaux des entreprises sur un bassin d'emplois, disparition du cadre national de l'organisation des enseignements puisque les volumes disciplinaires dédiés aux enseignements généraux seraient décidés localement. Face à cette **attaque brutale et frontale contre le lycée professionnel comme lieu de formation scolaire, citoyenne et professionnelle**, qui aura des conséquences sur les postes en collège, le SNES-FSU mènera campagne avec le Snuep et les autres syndicats de la FSU, pour mettre en échec cette réforme. Il détaillera son projet ambitieux avec un accès aux savoirs démocratisants pour une formation qualifiante pour tous les élèves.

Patrick Lebrun, Abdoul Faye



Entrée dans le métier, mutations, TZR

Avec la réforme du concours effective en cette rentrée 2022, les parcours sont plus nombreux et le concours est différé à la fin de l'année de M2 MEEF. **Les étudiant-es lauréat-es du concours avec un MEEF sont fonctionnaires stagiaires à temps plein.** Seul-es les étudiant-es lauréat-es du concours avec un master recherche sont stagiaires à mi-temps en formation à l'INSPE et à mi-temps dans leur établissement. Le Ministère justifie cette mise à temps plein des fonctionnaires stagiaires issus des MEEF par le fait que durant l'année de MEEF 2, les étudiant-es ont réalisé un stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) ou ont accepté un contrat de 6 h hebdomadaires de prise en responsabilité de classes (ECA) dans un collège ou lycée.

Cette réforme va à l'encontre d'une entrée dans le métier sereine, bien rémunérée et formatrice et contribue à alimenter la crise de recrutement dans nos métiers. Elle précarise les étudiant-es et les met dans des situations intenable : trop peu de temps de préparation du concours, trop peu de temps de formation didactique et pédagogique. L'année de fonctionnaire stagiaire devient aussi très difficile pour un nombre significatif de stagiaires, placés dorénavant en responsabilité à temps plein. Pour revaloriser nos profes-

sions, les syndicats de la FSU demandent un service à tiers temps placé sur celui du tuteur ainsi déchargé. Ils revendiquent également une revalorisation salariale de nos métiers, l'arrêt de la contractualisation des étudiant-es (au profit d'un statut d'étudiant-es-fonctionnaires) et la hausse des indemnités de tutorat.

Les militant-es de la section académique ont assuré des permanences jusqu'au 22 juillet pour aider les stagiaires à formuler leurs vœux ou des demandes de révisions d'affectation et étaient présent-es à l'INSPE fin août pour les accueillir. Dans les établissements, les syndiqué-es ont un rôle important à jouer. **Face à une conception et une mise en œuvre rétrogrades de l'entrée dans nos métiers, la solidarité syndicale est plus que jamais nécessaire.**

Victoire syndicale : les stagiaires enfin exonéré-es de la CVEC !

Les fonctionnaires stagiaires étaient assujettis à la CVEC (Contribution vie étudiante et de campus) depuis 2018, au moment de leur inscription à l'INSPE. Depuis le début, les syndicats de la FSU dénoncent son règlement obligatoire et viennent d'obtenir sa suppression.

Delphine Bertrand

ENTRANT-ES DANS LE MÉTIER À LA RENTRÉE 2022 : COMMENT S'Y RETROUVER ?

A la rentrée de septembre, les collèges et lycées sont susceptibles d'accueillir des étudiant-es ou des fonctionnaires stagiaires aux situations d'exercice très différentes. Ce tableau présente toutes ces situations de manière synthétique.



MODALITÉ D'ENTRÉE DANS LE MÉTIER	DIFFÉRENTS PARCOURS	TEMPS DE SERVICE OU DE SOPA EN ÉTABLISSEMENT	CONDITIONS DE FORMATION	RÉMUNÉRATION OU GRATIFICATION	INDEMNITÉS POUR LES TUTEURS ET TUTRICES
ÉTUDIANT-ES PRÉPARANT LE CAPES EN 2022-2023	Étudiant-es contractuel-es alternant -es en M2 MEEF	Enseignant-es : 6 h en responsabilité les lundis, mardis et mercredis. CPE : 12 semaines réparties sur l'année	Suivi des cours de M2 MEEF et préparation du concours à l'INSPE les jeudis et vendredis. Tutorat terrain + INSPE	695 euros nets par mois + fraction de l'ISOE	800 euros sur l'année
	Étudiant-es en SOPA en M2 MEEF	6h d'observation et de pratique accompagnée Les lundis, mardis et mercredis 12 semaines réparties sur l'année pour les CPE	Suivi des cours de M2 MEEF et préparation du concours à l'INSPE les jeudis et vendredis. Tutorat terrain + INSPE	Gratification de 125 euros par mois pendant 10 mois	300 euros par étudiant-e sur l'année (à partager si l'étudiant-e a plusieurs tuteurs ou tutrices)
	Étudiant-es en SOPA en M1 MEEF	Équivalent de 6 semaines sur l'année d'observation et de pratique accompagnée	Suivi des cours de M1 MEEF (préparation du CAPES en 2023-2024) Tutorat terrain + INSPE		150 euros par étudiant-e sur l'année (à partager si l'étudiant-e a plusieurs tuteurs ou tutrices)
FONCTIONNAIRES STAGIAIRES EN 2022-2023 Lauréat-es du CAPES en juin 2022	A temps plein Lauréat-es master MEEF et lauréat-es avec expérience significative.	Agrégé-e : 15h Certifié-e : 18h Professeur-doc. : 30h+6h CPE : 35h	13 à 16 jours de formation sur l'année décidée par une commission académique Tutorat terrain	1415 euros nets par mois (échelon 1)	1 250 euros sur l'année
	A mi-temps Lauréat-es master non MEEF et autres situations	Agrégé-e : 7h à 9h Certifié-e : 8h à 10h Professeur-doc. : 15+3h CPE : 18h	2 jours par semaine à l'INSPE les jeudis et vendredis Tutorat terrain + INSPE	1415 euros nets par mois (échelon 1)	1 250 euros sur l'année

Phase intra des mutations - phase d'ajustement des TZR : le SNES-FSU aux côtés de la profession

Si la loi dite de transformation de la Fonction publique a profondément changé notre manière de travailler et notre suivi des collègues demandant une mutation, **l'expertise du SNES-FSU est un atout** essentiel que nous mettons à disposition de nos syndiqué-es et de la profession. En plus de nos habituelles publications « papiers » et de nos articles publiés sur le site, des visio ainsi que des rendez-vous individuels ont été proposés. Ainsi plus de 150 demandeurs sont passés par le SNES Clermont pour avoir des conseils et élaborer leur liste de vœux lors de la phase intra. De même, lors de la phase d'ajustement, ce sont plus de 100 TZR qui ont été en contact avec la section académique. **Ces phases de conseils sont devenues centrales** et permettent aux militant-es du SNES-FSU d'accompagner individuellement chacun-e dans ses demandes.

Pendant l'été, nous avons été aux côtés de celles et ceux qui ont sollicité une révision d'affectation ou formé un recours. Cette année, un nombre plus conséquent d'entre eux a vu, grâce à notre appui, leurs situations être améliorées par une proposition de révision. Le SNES-FSU a rappelé au rectorat que ces révisions ne pouvaient être un contournement du mouvement et qu'elles devaient se faire suivant des usages garantissant l'équité.

En cette rentrée, nous constatons que le manque de poste mis au mouvement, avec des barres qui augmentent sans cesse, entraînent et l'absence de mutation pour beaucoup et des affectations difficiles pour d'autres. Cette situation subie amène des collègues à vouloir démissionner alors qu'ils aiment leur métier, cela est inacceptable !

Le SNES-FSU réclame la création de postes en nombre suffisant pour couvrir les besoins (y compris de remplacement) sur tout le territoire.

Marc Bellaigue, Delphine Bertrand

Carrières, catégories

Rectorat recherche CPE désespérément !

La situation pour la catégorie est particulièrement dégradée depuis la rentrée. Le non recrutement depuis plusieurs années d'un nombre suffisant de CPE, conjugué à de nombreux arrêts maladies, conséquences pour partie de conditions de travail déplorables (phénomène amplifié par la gestion de la crise Covid), et de multiples absences ou postes vacants de personnel de direction sur lesquels sont appelés des collègues CPE, conduit à l'augmentation exponentielle du nombre de collègues non titulaires recrutés.

On peut estimer à minima pour la rentrée 2023 le nombre de CPE contractuels à 50 personnes, soit, sur un total de 240 postes au niveau académique, une proportion de plus de 20% dès la rentrée, il n'est pas illusoire de penser qu'en cours d'année cette proportion dépassera les 25% et se rapprochera des 30% du corps, c'est du jamais vu !

Des collègues non titulaires se retrouvent à exercer sur des postes à l'année, y compris

dans le bassin de Clermont-Ferrand, sans avoir aucune expérience de CPE et même très légère et lointaine en qualité d'AED voire de MI-SE ! Tout ceci bien évidemment sans aucune formation préalable, ce sont donc les collègues en poste qui se retrouvent de fait tuteurs des nouveaux personnels, sans rétribution et avec une augmentation certaine de leur charge de travail.

Cela constitue une attaque sans précédent contre le métier !

De plus, un poste annoncé implanté au Collège Pierre Mendes France de Riom, lors du CTA a même été réservé à un contractuel alternant à tiers temps, privant ainsi des collègues titulaires de la possibilité de muter.

Avec la mise à mal du paritarisme la gestion des CPE par le rectorat de Clermont-Ferrand connaît une dégradation accélérée, l'opacité est de plus en plus grande tant sur les opérations de carrière que celles de mutations.

Philippe Leyrat

Rentrée scolaire 2022 des non-titulaires dans la clameur !

Même si le rectorat de Clermont n'a pas recouru à des épisodes de *job dating* pour recruter des contractuels, la crise du recrutement n'a pas du tout épargné notre académie. Pour cause, un Groupe de Travail portant sur les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation de l'Éducation nationale a été tenu à la mi-juin pour tenter d'améliorer les conditions de recrutement des non-titulaires dans une visée de pallier la crise du recrutement.

La stratégie de « fidélisation des contractuels » prônée par le rectorat est un leurre dans la mesure où les conditions de recrutement restent précaires et les conditions de travail deviennent de plus en plus difficiles. De plus, cette stratégie installe la concurrence entre les personnels.

Le SNES-FSU dénonce ces techniques de néomanagement qui consistent à bafouer les principes de la Fonction publique et à affaiblir le Service public en y installant la précarité.

Dans l'académie, les collègues se plaignent, comme à l'accoutumée, des services partagés subis avec de multiples trajets de plus en plus longs à parcourir pour assurer leurs services. Ils et elles sont donc soumis.es à des déplacements en voiture très importants. Par conséquent, ils et elles sont frappés.es de plein fouet par la conjoncture économique. Le coût du carburant grève lourdement les faibles salaires des collègues !

A cela s'ajoute la valse des affectations annuelles en rotation entre



les niveaux lycée et collège sans parler des réformes diverses et variées.

Comme le stipule le décret 2016-1171, la formation est un droit que l'Administration doit non seulement respecter vis-à-vis des néo-contractuels mais également des contractuels les plus anciens tout au long de leur parcours professionnel. Le SNES-FSU a interpellé le rectorat à ce sujet pour s'entendre dire qu'un « guide » serait édité pour les néo-contractuels. Nous exigeons que l'École académique de la formation continue (EAFC) joue pleinement son

rôle dans le cadre de la formation de tous les personnels.

Face à cette crise du recrutement structurelle, des mesures labiles ne peuvent en aucun cas être à la hauteur des enjeux. Pour relever ce défi, des dispositifs solides (attractivité, amélioration des conditions de travail, revalorisation, etc.) doivent être mis en place pour un recrutement massif de personnels sous « statut ». **Pour le SNES-FSU, la mise en œuvre d'un plan de titularisation des non-titulaires relève du bon sens et se justifie aisément.**

Pour ce faire, le SNES-FSU vous appelle dans un premier temps à investir amplement la journée de grève du 29 septembre pour une augmentation des salaires, une justice sociale et écologique.

Ensuite, les élections professionnelles approchent (du 1^{er} au 8 décembre 2022), nous vous invitons donc fortement à prendre part au vote pour aider le SNES et la FSU à défendre efficacement la profession dans son ensemble et les collègues de façon individuelle.

Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud !

Abdoul Faye

PsyEN : personnels mal considérés, services asphyxiés

En cette rentrée 2022, les PsyEN font face, dans l'Académie comme partout en France, à une **pénurie de postes** de plus en plus importante. Non seulement de nombreux postes restent vacants faute de places au concours mais en plus le métier attire de moins en moins de contractuels. Qui voudrait occuper un poste de psychologue sous payé et peu considéré dans l'Éducation Nationale alors que de nombreuses offres d'emploi de psychologues fleurissent partout ailleurs ? Les CIO doivent s'organiser avec deux, trois postes vacants (ou plus !) et décider quels établissements ne seront pas couverts, quelle mission ne pourra pas être accomplie... Les services sont asphyxiés ! Pourtant, les besoins en accompagnement des élèves ont augmenté : école inclusive, réformes du lycée, crise sanitaire, etc. Les conditions d'exercice se sont aggravées pour les PsyEN et DCIO : faire face avec moins de temps et moins d'agent est une équation impossible. Parallèlement, le président de la République a déroulé sa **feuille de route pour l'École** lors de son discours devant les Recteurs-trices, appelant à une « révolution culturelle » **très libérale et très rétrograde** ! L'orientation est bien entendu au cœur du dispositif et doit se faire autrement. Selon lui, « ...nous ne faisons pas notre travail comme il se doit, en termes d'orientation... Pour mieux choisir, il faut informer au plus tôt... ». Devraient donc se mettre en place dans les collèges, dès la 5^{ème}, des « demi-journées avenir » pour « éveiller les vocations » en faisant découvrir les métiers « techniques, manuels et relationnels » et en mettant en valeur « d'autres formes d'intelligence » grâce à l'intervention des entreprises et des acteurs de l'extérieur mandatés bien sûr par les Régions. Cette conception de l'orientation dans une perspective strictement adéquationniste et réduite à sa dimension professionnelle n'est en rien « révolutionnaire » ou innovante mais bien au contraire très rétrograde.

Rdv de carrière 2021-2022 : contester l'avis final

Pour les **agrégés** : la notification par le ministre des appréciations issues de leurs RDV a été reportée au plus tard le 22 novembre 2022. Une communication spécifique aura lieu.

Pour les **certifiés, CPE et Psy-EN** : les derniers recours devront avoir été adressés au plus tard le 14 octobre

2022 exclusivement par voie électronique sous couvert du chef d'établissement à l'adresse fonctionnelle :

ce.dpe-actescollectifs@ac-clermont.fr

Remarque : n'oubliez pas de contacter la section académique du SNES-FSU et de lui adresser un double de votre courrier.

Claire Chartrain-Lacombe

Elections professionnelles

Elections professionnelles : votez SNES et FSU !

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, l'ensemble des agents des trois versants de la fonction publique seront appelés à renouveler leurs instances de représentation. C'est un rendez-vous majeur pour faire entendre ce que nous voulons pour nos métiers et pour le Service public. Une participation importante aux élections professionnelles permettra d'améliorer le rapport de force avec notre employeur, ne vous en privez pas !

Des instances transformées

Les résultats de ces élections seront regardés attentivement par le gouvernement. La victoire du syndicalisme de lutte et de transformation sociale que portent le SNES et la FSU sera un message fort envoyé par la profession en ce début de quinquennat. En faisant gagner la FSU dans ces élections, nous défendrons nos salaires, nos statuts, nos conditions de travail. Les Comités Sociaux d'Administration (CSA) remplaceront les Comités Techniques (CT). Ces instances seront consultées sur le fonctionnement et l'organisation des services. Les CHSCT seront remplacés par des **formations spécialisées** en matière de santé, sécurité et conditions de travail, dont les membres titulaires seront désignés parmi les élus au CSA. Nous

allons donc élire directement les représentant-es qui auront en charge ces questions déterminantes pour le quotidien professionnel de toutes et tous. Les commissions paritaires seront désormais regroupées en une seule **CAP** qui traitera des agrégés, certifiés, CPE, Psy-EN, PLP, PEPS, chaire supérieure. Les non-titulaires d'une part et les AED et AESH d'autre part, éliront leurs représentant-es dans les Commissions Consultatives Paritaires (**CCP**) avec un scrutin sur sigle.

Pour gagner, un seul choix possible !

Chaque collègue aura à voter de manière électronique pour deux à quatre scrutins. Pour chacun de ces votes, c'est le **sigle FSU** qu'il faudra choisir pour élire les représentants du SNES-FSU. Première étape du processus électoral : du 11 au 24 octobre, chaque électeur pourra vérifier sa présence sur la liste électorale qui sera affichée dans l'établissement et faire corriger d'éventuelles erreurs. Si vous n'apparaissez pas sur les listes, alertez tout de suite le SNES-FSU Clermont qui vous donnera la marche à suivre. Pendant toute la période électorale, les militant-es du SNES-FSU seront à votre disposition pour répondre à vos questions.

Fabien Claveau, Marc Bellaigue

Syndicalisation

Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU ?

- Pour défendre **mes droits** individuels et collectifs
- Pour être **informé.e, conseillé.e et défendu.e** face à l'administration
- Pour gagner **des améliorations** : salaires, recrutements, conditions de travail, retraites, missions...
- Pour appartenir **au syndicat majoritaire** dans le second degré, le plus à même de peser et de construire un rapport de force efficace pour l'amélioration de nos métiers.
- Pour réfléchir collectivement **aux contenus et aux pratiques professionnelles** promouvoir une vision exigeante des métiers de l'éducation.
- Pour porter **un projet ambitieux** pour l'Ecole.

Se syndiquer au SNES-FSU, c'est se donner les moyens d'agir individuellement et collectivement



Pour rejoindre un collectif



Je me syndique au **snes** **FSU**



Pour adhérer, ré-adhérer, faire adhérer au SNES-FSU, retrouvez toutes les modalités sur notre site académique en cliquant sur l'onglet rose « se syndiquer » (en haut à droite) : <https://clermont.snes.edu/ADHERER-au-SNES-FSU-en-2022-2023.html>

Assistants d'Education (AED) : aucune garantie !

Le décret du 9 août 2022 sur la cédésation n'apporte aucune garantie aux AED : aucune garantie que le recrutement en CDI soit sur une quotité au moins égale à celle détenue pour le dernier CDD, indice minimum fixé à 362, sans aucune grille ni garantie de progression ultérieure, pas de crédit d'heures de formation (200 heures pour un temps plein), contrats allant jusqu'au 31/12/2022 seulement. Le SNES-FSU exige la poursuite des discussions sur ce sujet tout en dénonçant la possibilité, donnée dans ce décret au CPE, de mener les entretiens professionnels. Il étudiera toutes les voies de recours contre les dispositions qu'il a dénoncées dans ce texte et accompagnera les AED pour faire valoir leurs droits.



Accompagnant-es d'élèves en situation de handicap (AESH) : en attente de revalorisation



Le ministère s'obstine à laisser les AESH dans la précarité en refusant d'augmenter leurs salaires, de reconnaître leurs missions et le rôle qu'ils et elles jouent pour une école réellement inclusive. L'indice minimum de la Fonction Publique est désormais au-dessus des deux premiers échelons. La grille doit donc sans délais être reconstruite à partir de l'indice 355 qui correspond actuellement au 3e échelon. Les durées des premiers échelons doivent être raccourcies à l'instar de la grille de catégorie B. Il est en effet prioritaire de garantir aux AESH la possibilité de travailler à temps complet pour vivre dignement de leur travail, d'abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens, de créer un véritable statut de la Fonction publique, de catégorie B, de recruter suffisamment d'AESH pour accompagner tous les élèves en ayant besoin et d'enrayer les démissions.

Isabelle Dyduch

Le SNES-FSU dans l'académie

Qui fait quoi à la section académique (S3) ?

Section académique du SNES-FSU

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Permanences : du mardi au jeudi de 14 h à 17 h (ou sur rendez-vous)
Tél : 04.73.36.01.67

Site : <https://clermont.snes.edu> Contact : s3cle@snes.edu

Réseaux sociaux : [Facebook](#), [Twitter](#), [Instagram](#)

Secrétaires académiques : F. CLAVEAU - M. BELLAIGUE

Secrétaires adjoints : C. CHARTRAIN-LACOMBE - A. FAYE - P. LEYRAT

Trésoriers académiques : M. FLORIOT - X. GOURC

CATÉGORIES - CARRIÈRES - MUTATIONS

- Mutations / Carrières : M. BELLAIGUE, D. BERTRAND, C. CHARTRAIN-LACOMBE
- CPE : P. LEYRAT
- PSY-EN : K. BONNEMOY
- TZR : M. BELLAIGUE
- Stagiaires : D. BERTRAND, F. CLAVEAU
- Professeurs documentalistes : L. GOURC
- Non-titulaires : A. FAYE, P. BATUT
- GRETA : C. EHRARD
- AESH : I. DYDUCH
- AED : A. MARKIEWICZ



Les sections départementales (S2)

S2 ALLIER

42 rue du progrès 03000 Moulins
Téléphone : 06 32 15 36 80
E-mail : snes03@wanadoo.fr

Site départemental : snes03.wordpress.com

S2 CANTAL

Maison des syndicats
7 place de la Paix 15000 Aurillac
Téléphone : 04 71 64 00 17
E-mail : fsu15@fsu.fr

S2 HAUTE-LOIRE

Maison des syndicats
4 rue de la Passerelle 43000 Le Puy en Velay
Téléphone : 04 71 04 07 09
E-mail : s2043@clermont.snes.edu

NOS MÉTIERS

- Lycées : P. LEBRUN, A. FAYE, X. GOURC
- Collèges : C. CHARTRAIN LACOMBE, M. VEISZ
- Commission académique des LV : A. FAYE, F. CLAVEAU
- ASH, inclusion scolaire : I. DYDUCH, X. GOURC
- Retraités : M. FILLIAS, M. NOUHEN, M. JACQUOT

COMITÉS TECHNIQUES

- CT académique (CTA) : P. LEBRUN, F. CLAVEAU

COMITÉS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ - CONDITIONS DE TRAVAIL

- CHSCT académique (CHSCTA) : M. BELLAIGUE, F. CLAVEAU



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE - SNES-FSU
Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 36 01 67 - Fax : 04 73 36 07 77 - e-mail : s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>

Publication de la section académique du SNES-FSU - CPPAP 0623 S 05602
Directeur de la publication : Patrick LEBRUN

Prix au numéro : 0.70€ - Abonnement annuel : 11.60€ (suppléments inclus)
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNES-FSU

Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès aux informations qui vous concernent ou les faire effacer en vous adressant au SNES-FSU

